



CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT SUR
L'ÉLEVAGE EN ZONE SUBHUMIDE



Benin



Burkina Faso



Côte d'Ivoire



Guinée



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Togo

APPEL D'OFFRES

*POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL
CHARGE D'ELABORER LE CADRE JURIDIQUE DE GESTION DE
LA BANQUE DE GENES SOUS REGIONALE DE L'AFRIQUE DE
L'OUEST*

Mai 2019


A) Invitation à soumissionner

Bobo-Dioulasso, le 21 mai 2019

**La Directrice Générale du Centre International
de Recherche Développement sur l'Elevage
en Zone subhumide (CIRDES)
01 BP 454 Bobo-Dioulasso 01
Burkina Faso**

Aux

Consultants

Réf : N° 323_2019/ADM/DAF/nk 

Objet : Proposition de services de consultants

Monsieur le Directeur,

1. Par la présente, vous êtes invités à soumettre une proposition technique et financière pour élaborer les textes législatifs et réglementaires harmonisés et adaptés sur la gestion et le fonctionnement de la banque de gènes sous régionale de l'Afrique de l'Ouest dont les termes de référence sont joints à la présente lettre.

2. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à tous les consultants individuels remplissant les conditions.

3. Date limite de dépôt des offres

Les offres rédigées en langue française, devront parvenir à Madame la Directrice Générale du CIRDES, au plus tard **le mardi 04 juin 2019 à 09 heures, heures locales**.
Les propositions reçues après cette date seront systématiquement rejetées.

4. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, au CIRDES, **le même jour à partir de 9 h 30 mn** en présence des représentants mandatés des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

5. Validité des offres

Les propositions, qui doivent être rédigées en langue française, resteront valides pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Le CIRDES se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres.

6. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame la Directrice générale du CIRDES (E-mail: dgcirdes@fasonet.bl).

Toutes les informations relatives à la soumission de vos offres sont contenues dans les dispositions générales et les annexes également jointes à cette lettre.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring of the stamp contains the text "CIRDES" at the top, "01 BP 454 Bobo-Dioulasso" at the bottom, and "F 100" on the right side. Inside the ring, the text "La Directrice Générale" is written in the center, flanked by two small stars. To the right of the stamp, there is a handwritten signature in blue ink that appears to read "Valentine C. Yapi-Gnaore".

La Directrice Générale
Dr Valentine C. YAPI-GNAORE
Directeur de recherche

B) Dispositions générales

Article 1 : Eligibilité des soumissionnaires

L'appel d'offres s'adresse à tous les consultants spécialisés dans les domaines concernés.

Article 2 : Langue de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes correspondances et tous documents échangés entre le soumissionnaire et le CIRDES seront rédigés en langue française.

Article 3 : Coût de l'appel d'offres

Le soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation de son offre et le CIRDES ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les payer, de quelle que façon que se déroule le processus de l'appel d'offres quel qu'en soit le résultat.

Article 4 : Contenu du dossier

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents ci-dessous cités :

- A) Invitation à soumissionner
- B) Dispositions générales
- C) Les Termes de référence
- D) Annexes :
 - 1. Modèle de soumission,
 - 2. Modèle de contrat de services,
 - 3. Modèle de curriculum Vitae
 - 4. Cadre de proposition financière.

Article 5 : Modification

Le CIRDES, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande écrite d'éclaircissement formulé par un soumissionnaire, peut modifier par voie d'amendements le dossier de l'appel d'offres.

La modification sera notifiée par écrit (lettre, fax, email) à tous les soumissionnaires.

Pour donner aux soumissionnaires le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres, la date limite de dépôt des offres peut être reculée et notifiée par écrit aux soumissionnaires.

Article 6 : Présentation des offres

- a) Les offres seront présentées en quatre exemplaires en un (1) original et trois (3) copies marquées comme tels dans deux enveloppes séparées et cachetées, clairement libellées « Proposition technique » ou « Proposition financière ».
- b) Les deux enveloppes seront contenues dans une autre enveloppe dûment fermée et cachetée sans aucun élément extérieur d'identification. Cette enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :
 - « Appel d'offres pour le recrutement d'un consultant chargé d'élaborer les textes législatifs et réglementaires harmonisés et adaptés sur la gestion et le fonctionnement de

la banque de gènes sous régionale de l'Afrique de l'Ouest».

- c) Le non-respect de cette présentation entraînera le rejet. Toute proposition dont l'enveloppe extérieure porte un signe, autre que ceux requis, sera rejetée. En cas de différence entre les exemplaires des offres, c'est l'original qui fera foi. L'offre technique n'inclura aucun élément de prix ou autre donnée financière.
- d) En cas de différence entre les exemplaires des offres, c'est l'original qui fera foi. L'offre technique n'inclura aucun élément de prix ou autre donnée financière.

Article 7 : Composition des offres techniques

Chaque offre technique comprendra les documents ci-après :

- a) Le modèle de soumission (à reproduire et à signer par le soumissionnaire) ;
- b) Une liste des études similaires réalisées accompagnée des preuves.
- c) Une brève présentation de la méthodologie assortie d'un chronogramme précis de travail.
- d) Le cadre du devis quantitatif et estimatif rempli, daté, signé et cacheté par le soumissionnaire
- e) Le curriculum vitae et les preuves des expériences professionnelles;

Pour être admise en original, toute photocopie de pièces doit être certifiée conforme par une autorité compétente. L'absence ou la non validité de l'une des pièces est éliminatoire.

Article 8 : Composition de la proposition financière

L'enveloppe scellée portant la mention « proposition financière » devra contenir le cadre de proposition financière rempli, daté, signé et cacheté par le soumissionnaire.

Article 9: Prix de l'offre

Les prix proposés par les soumissionnaires doivent être valables pour toute la période de validité de l'offre.

Article 10 : Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en francs CFA pour cet appel d'offres.

Article 11 : Dépôt des offres

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

Madame la Directrice Générale du CIRDES
01 BP. 454 Bobo-Dioulasso 01
Burkina Faso
Téléphone 20 97 20 53/ 20 97 22 87
Télécopie 20 97 23 20

Au plus tard le **mardi 04 juin 2019 à 09 heures, heures locales.**

Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées

La Directrice générale a toute latitude pour proroger le délai de dépôt des offres en modifiant le dossier d'appel d'offres sous réserve des dispositions de l'article 5. Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations du CIRDES et des soumissionnaires auparavant liés au délai fixé seront liés au nouveau délai.

Article 12 : Délai de validité des offres

Les offres resteront valables pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des plis. Dans des circonstances exceptionnelles, le soumissionnaire peut être sollicité pour la prorogation de ce délai. Un soumissionnaire acceptant la demande de prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre ni ne sera autorisé à le faire.

Article 13 : Sélection des consultants

L'ouverture des offres se fera en deux (2) temps. Les propositions techniques sont ouvertes et évaluées conformément aux critères ci-dessous indiqués. Dans un deuxième temps, seules les propositions financières des consultants ayant présenté des offres techniquement conformes seront ouvertes.

Article 14 : Contact avec les membres de la commission de dépouillement d'évaluation et d'adjudication des offres

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec les membres de la commission, sur aucun sujet concernant son offre, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué.

Toute tentative d'un soumissionnaire pour influencer la commission en ce qui concerne l'évaluation, la comparaison entre les propositions ou les décisions d'attribution du marché pourra avoir pour résultat l'élimination dudit soumissionnaire.

Article 15 : Evaluation des offres

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l'évaluation des offres. L'évaluation technique doit être menée en premier, suivie de l'évaluation financière. L'évaluation se fera de la façon suivante :

- **Evaluation technique**

- Il s'agit de la vérification de la présence de tous les documents requis.
- L'évaluation proprement dite à partir des critères, sous-critères d'évaluation de la proposition technique complète, et leurs poids respectifs sont les suivants :

	<u>Points</u>
(i) Présentation du dossier technique	
- <i>Les pièces ordonnées comme indiqué à l'article 7</i>	<i>/ 0- 5/100</i>
- <i>Les dossiers présentés comme indiqué à l'article 6</i>	<i>/ 0- 5/100</i>

(ii) **Qualifications du Consultant :**

- *Etre titulaire d'un Doctorat (PhD) en sciences juridiques* [0- 15] /100

(iii) **Expériences du Consultant**

- *Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de la législation régionale et règlement des conflits régionaux ;* [0- 15]/100
- *Expérience prouvée l'élaboration de projets de règlements et textes législatifs dans l'espace CEDEAO ;* [0- 25]/100
- *Expérience prouvée dans la conduite de missions de consultation sous régionale dans le domaine de l'élevage et la biotechnologie ;* [0- 15]/100
- *Preuve d'une bonne connaissance du cadre réglementaire régional harmonisé pour la circulation et l'utilisation du matériel génétique animal dans l'espace CEDEAO* [0- 10] /100

(iv) **Pertinence et adéquation technique**

- *Pertinence de la méthodologie assortie d'un chronogramme précis de travail* [0- 10] /100

- **Evaluation financière**

Pour être évalué financièrement, l'entreprise devra avoir à l'évaluation de l'offre technique une note supérieure à 65 points sur 100.

Pondérations :

- ✓ Note technique : 55%
- ✓ Note financière : 45%

L'offre financière est notée sur 100 points. L'offre la moins disante (OMD) reçoit la note 100 et les autres notes (AN) sont calculées selon la formule :

$$AN = 100 \times OMD / OS \text{ (OS étant l'offre financière du soumissionnaire en FCFA)}$$

$$\text{Note finale} = \text{Note technique pondérée} + \text{Note financière pondérée}$$

- **Correction des erreurs**

Les erreurs éventuelles dans la proposition financière sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- en cas de différence entre les montants en chiffres et en lettres, c'est le montant en lettres qui prévaut;
- à l'exception des marchés à forfait, en cas de différence entre un prix unitaire et le montant total découlant de la multiplication de ce prix par la quantité, c'est le prix unitaire qui prévaut.

Le montant indiqué dans la proposition par le soumissionnaire peut être ajusté par le comité

d'évaluation en cas d'erreur et le montant corrigé lie le soumissionnaire. En cas de refus de celui-ci, son offre est rejetée.

Article 16 : Attribution du marché

La Directrice Générale attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée conforme techniquement, à condition que le soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

Toutefois, la Directrice Générale se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre ou d'annuler la procédure de l'appel d'offres.

Article 17 : Considérations budgétaires

Le CIRDES se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités des articles à commander compte tenu de l'enveloppe financière disponible.

Article 18 : Signature du marché

Après la notification, la Directrice générale enverra à l'adjudicataire le modèle de marché du dossier d'appel d'offres, incluant toutes les dispositions convenues entre les parties.

Dans les huit (08) jours ouvrables de la réception du modèle de marché, le soumissionnaire retenu signera le marché et le renverra à la Direction générale du CIRDES. Le marché n'entrera en vigueur qu'après la notification de son approbation par la Directrice générale

Article 19 : Durée de la mission

La mission sera étalée sur une période de deux (02) mois au maximum dont 30 jours rémunérés.

Article 20 : Modalités de paiement

Les paiements seront effectués au compte bancaire à indiquer par le fournisseur de la manière suivante :

Le titulaire introduira des factures, en trois (3) exemplaires auprès de la Directrice Générale du CIRDES.

Article 21 : Impôts, droits et taxes

Le CIRDES garantit que le marché sera exonéré de tous impôts, droits, et taxes.

Article 22 : Règlement des litiges

La procédure de règlement des litiges à mettre en œuvre sera la suivante :

- tout litige survenu dans le cadre de l'exécution du présent marché doit faire l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe entre les parties contractantes.

- A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera tranché définitivement par le tribunal compétent à Bobo-Dioulasso suivant les règles de conciliation et d'arbitrage en vigueur au Burkina Faso.

C) LES TERMES DE REFERENCE

Termes de référence

Recrutement d'un consultant individuel chargé d'élaborer le cadre juridique de gestion de la banque de gènes sous régionale de l'Afrique de l'Ouest

Avril 2019

1. Contexte et justification

L'Afrique regorge d'une diversité de ressources génétiques animales (RGAn) bien adaptées à leur environnement et résistantes aux maladies notamment celles transmises par les vecteurs. Ces ressources animales offrent alors un pool génétique diversifié qui servira de base d'amélioration afin de relever les défis futurs découlant des changements dans les systèmes de productions et les exigences du marché. Cependant, beaucoup de races animales africaines sont menacées d'extinction et/ou sont en cours de dilution génétique. Vu l'importance des ressources génétiques animales africaines, des initiatives pour la conservation des RGAn s'imposent. C'est dans cette logique que s'inscrit le projet Génétique de l'Union Africaine intitulé « *Renforcement des capacités des Etats Africains à la conservation et l'utilisation durables des Ressources Génétiques Animales Africaines* » financé par l'Union Européenne et piloté par le Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA). Le CIRDES a été sélectionné comme un des partenaires techniques pour la mise en œuvre des activités dudit projet. La principale attribuée au CIRDES est la mise en place d'une banque de gènes pour l'Afrique de l'Ouest (spécifiquement la cryoconservation des semences). Le Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF) assurant le Secrétariat du Point Focal Sous Régional des ressources génétiques animales (RGAn) en l'Afrique de l'Ouest, coordonne les activités sur les RGAn en Afrique de l'Ouest suite à son élection en 2014 à Ndjamena au Tchad par l'Assemblée générale.

Durant ces 15 dernières années, beaucoup de projets ont fait des études de caractérisation phénotypiques et moléculaires de plusieurs ressources génétiques animales et aquacoles locales en Afrique de l'Ouest. La plupart des gènes collectés et identifiés sont gardés au niveau de certaines banques de gènes nationales. Pour centraliser ces données, une banque de gène régionale a été mise en place au CIRDES avec l'appui de l'UA-BIRA.

La base pour la conservation et l'utilisation durables des ressources zoogénétiques au niveau de la banque de gènes sous-régionale mise en place au CIRDES nécessite l'existence de cadres juridiques et réglementaires afin de régir la collecte et l'échange de matériels génétiques entre les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

C'est dans cette optique que l'UA-BIRA avec l'appui technique du CIRDES et du CORAF à l'intention de recruter un consultant chargé de définir le cadre juridique de la banque de gènes sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest.

2. Objectif et résultats attendus de l'étude

L'objectif de l'étude consiste à élaborer les textes législatifs et réglementaires harmonisés et adaptés sur la gestion et le fonctionnement de la banque de gènes sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest. Au terme de l'étude, il est attendu les principaux résultats suivants :

- Les textes législatifs et réglementaires sur la collecte et le transport des matériels génétiques animaux (le sperme, l'ovule, l'embryon, l'ADN etc.) des pays de la CEDEAO vers la banque de gènes sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest basée au CIRDES sont harmonisés et documentés.
- le cadre réglementaire régional sur le fonctionnement et la gestion de la banque de gènes sous-régionale (Textes réglementaires sur la mise en place d'un comité de gestion, utilisation ultérieure du matériel génétique cryoconservé ainsi que la responsabilité de chaque partie prenante) est disponible et documenté.

3. Mandat du consultant

- Identifier les défis d'ordre politique, institutionnel, juridique et économique liés à la mise en place et le fonctionnement de la banque de gènes sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest et formuler des recommandations pour le bon fonctionnement et la bonne gestion de la banque de gènes ;

- Elaborer un projet de règlements et textes législatifs portant fonctionnement et gestion de la banque de gènes sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest.

4. Méthodologie

Le travail sera réalisé essentiellement à partir d'une revue documentaire et de consultation en ligne auprès des institutions de recherche et des universités.

Le consultant individuel devra soumettre une méthodologie assortie d'un chronogramme précis de travail. Cette méthodologie devra être approuvée par le CIRDES, le CORAF et l'UA-BIRA.

5. Qualification du Consultant individuel

La mission sera réalisée par un Consultant individuel ayant les qualifications suivantes :

- Etre titulaire d'un Doctorat (PhD) en sciences juridiques, avec une spécialisation et une expertise en échange et circulation de matériels génétiques entre pays ;
- Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de la législation et règlement des conflits régionaux, élaboration de cadre réglementaire régional ;
- Avoir une bonne connaissance du cadre règlementaire régional harmonisé pour la circulation et l'utilisation du matériel génétique animal dans l'espace CEDEAO ;
- Disposer d'une expérience dans la conduite de missions de consultation sous-régionale dans le domaine de l'élevage et la biotechnologie ;
- Parler couramment le Français ou l'Anglais et être capable de travailler dans la seconde langue ; la connaissance du Portugais serait un avantage.

6. Durée de la mission

- Durée : La mission sera étalée sur une période de deux mois maximum dont 30 jours rémunérés.
- Lieu : Bobo-Dioulasso, Burkina Faso et autres Etats de la CEDEAO.

7. Obligations concernant les rapports

- Rapport de démarrage

Le consultant devra produire un rapport de démarrage de la mission, cinq (05) jours après la signature du contrat. Ce rapport devra décrire la méthodologie à suivre pour la réalisation de la mission, la méthode et les outils de collecte des données ainsi que les acteurs à interviewer. Ce document comprendra également une proposition de plan de travail pour les activités et la soumission des différents documents.

- Rapport provisoire

Le consultant devra produire un rapport provisoire, au plus tard deux (2) semaines après la fin des investigations de terrain et dans lequel seront indiqués entre autres la méthodologie, les données et informations collectées, les analyses effectuées et les résultats préliminaires obtenus, les conclusions et les recommandations de l'étude.

Le consultant devra produire un rapport final une semaine après la réception des commentaires et recommandations de l'équipe de reviewers (CIRDES, CORAF et UA-BIRA).

8. Composition du dossier

Le dossier de candidature sera constitué d'un curriculum vitae et les preuves des expériences professionnelles.

9. Contacts:

CIRDES, N°559, rue 5-31 angle avenue du Gouverneur Louveau
01 B.P. 454 Bobo-Dioulasso 01, Burkina Faso
Tél. (226) 20 97 20 53/ 20 97 22 87/20 97 26 38
Fax (226) 20 97 23 20, Email: dgcirdes@fasonet.bf
www.cirdes.org

La Directrice générale

Dr Valentine C. YAPI-GNAORE
Directeur de Recherches

D) ANNEXES

MODELE DE CONTRAT DE SERVICES DE CONSULTANT

N° 000_2019/ADM/DAF/UA BIRA

OBJET :

CONSULTANT :

MONTANT :

DUREE :

DATE DE NOTIFICATION :

**IMPUTATIONS
BUDGETAIRES** :

MAI 2019

ENTRE

Le CIRDES, Représenté par sa Directrice générale, le Docteur Valentine C. YAPI-GNAORE

01 BP. 454, Bobo-Dioulasso 01 Burkina Faso, Téléphone 20 97 20 53 / 20 97 22 87 , Télécopie 20 97 23 20

D'une part,

ET

.....

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet,

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'ensemble des documents énumérés, dans l'ordre de priorité ci-après, constitue un tout qui définit les clauses du contrat :

- le présent contrat ;
- les propositions technique et financière
- le dossier d'appel d'offres.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MISSION

Le Consultant fournit les services pendant la période allant du au 2019.

ARTICLE 4 : MONTANT DU CONTRAT

Le contrat est exprimé en francs CFA.

Il est arrêté à la somme de francs CFA, hors taxes.

ARTICLE 5 : REVISION DES PRIX

Les prix sont fixes, fermes et non révisables.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements se feront selon les modalités à définir

ARTICLE 7 : DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Les sommes dues, par le CIRDES au titre de ce marché, seront payées par virements au compte bancaire dont les références sont ci-dessous :

Banque de domiciliation :

Adresse de la Banque :

Titulaire du compte :

Code banque :

Code agence :

Numéro du compte :

Clé RIB :

Code Swift :

IBAN :

ARTICLE 8 : DROIT DE RESERVE ET ASSURANCE

Les Consultants s'engagent à ne pas divulguer d'information confidentielle relative aux Prestations, au présent Contrat ou aux affaires et activités du CIRDES sans autorisation préalable écrite de ce dernier, pendant et après l'achèvement du Contrat.

Les Contractants prennent toute mesure appropriée pour s'assurer.

ARTICLE 9 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Tout litige relatif à l'exécution du présent marché doit être, prioritairement, réglé à l'amiable et

par voie de négociation directe.

En cas d'échec des négociations, les litiges seront tranchés par le tribunal compétent de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso.

ARTICLE 10 : APPROBATION ET ENTREE EN VIGUEUR

Le présent marché est établi en langue française, en trois (03) exemplaires. Il est valable après sa signature par les deux parties.

Fait à Bobo-Dioulasso, le xx /xx /xxxx

La Directrice Générale du CIRDES

**Lu et accepté
Le titulaire**

Dr Valentine C. YAPI-GNAORE
Directeur de recherche

MODELE DE SOUMISSION

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE

DE :

A :

Objet : Engagement du soumissionnaire au titre de.....

Mesdames/Messieurs,

Au sujet de la proposition technique et financière,

Nous, soussignés, _____, avons l'honneur de vous adresser ci-joint une Proposition technique et financière aux fins de sélection pour _____.

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Signature : _____
(Représentant autorisé)

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

MODELE DE CURRICULUM VITAE

Poste proposé : _____

Nom de la firme : _____

Nom de l'employé : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Années d'emploi au sein de la firme : _____ Nationalité : _____

Attributions spécifiques : _____

Principales qualifications :

(En une demi-page maximum, donner un aperçu des aspects des travaux similaires réalisés et de l'expérience de l'employé qui sont le plus en rapport avec ses attributions ; indiquer le niveau des responsabilités exercées par cet employé dans le cadre de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.)

Éducation :

(En un quart de page maximum, résumer les études universitaires et autres études spécialisées suivies par l'employé, en indiquant le nom de l'école ou université, les années d'étude et les diplômes obtenus.)

Expérience professionnelle :

(En trois-quarts de page maximum, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études, dans un ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel ; pour chacun, indiquer les dates, le nom de l'employeur, le titre professionnel de l'employé et le lieu de travail ; pour les emplois des dix dernières années, préciser en outre le type de travail effectué et fournir, le cas échéant, les noms des clients à titre de références.)

Langues :

(Indiquer, pour chaque langue, le niveau de connaissance : lu/parlé/écrit, moyen/bon/excellent.)

Attestation :

Je, soussigné, certifie, sur la base des données à ma disposition, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Signature de l'employé
ou du responsable
autorisé de la firme

Date : _____
Jour/mois/année

CADRE DE PROPOSITION FINANCIERE

N°	Désignation	Unité	Quantité	Honoraires/ jour	Montant total
1.	Elaboration des textes législatifs et réglementaires sur la collecte et le transport des matériels génétiques animaux des pays de la CEDEAO vers la banque de gènes sous régionale de l'Afrique de l'Ouest	Nombre de jours			
2.	Elaboration du cadre réglementaire régional sur le fonctionnement et la gestion de la banque de gènes sous-régionale	Nombre de jours			
3.					
Total:					

Signature : _____
(Représentant autorisé)

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____